

- 1.** Les règles actuelles de la représentativité patronale permettent aux représentants des grandes entreprises de monopoliser toutes les négociations et de faire barrage à des mesures portées par les représentants des petites entreprises alors que 98% des entreprises françaises ont moins de 50 salariés et 92% moins de 10 salariés. **Vous engagez-vous à modifier ces règles afin que les TPE-PME soient représentées à la hauteur de leur poids dans l'économie nationale, notamment en donnant un droit d'opposition à un accord aux organisations professionnelles représentant plus de 50% des entreprises adhérentes employeuses et en rééquilibrant les critères d'attribution des sièges ou des voix dans les organismes paritaires (cf le document joint : « Les 21 priorités des entreprises de proximité ») ?**

Les artisans dans le secteur bâtiment sont nombreux et majoritaires. Ils méritent donc une représentativité à la hauteur, ce à quoi je m'engage afin de soutenir les TPE/PME.

- 2.** **Comment comptez-vous soutenir le développement de l'apprentissage et garantir au système un financement pérenne et adéquat, tout en continuant de soutenir les petites entreprises dans leur recours aux contrats en alternance ? Maintiendrez-vous le montant de l'aide de 6000 euros accordée aux employeurs d'apprentis, au moins pour les entreprises de moins de 50 salariés ?**

Il faut soutenir l'apprentissage en travaillant sur la communication auprès des jeunes sur cette voie professionnalisante et leur donner envie de s'engager. De l'autre côté, les PME doivent garder un avantage pour les encourager à embaucher des apprentis via cette aide unique.

- 3.** **Quelle place accorderez-vous à l'indispensable accompagnement des entreprises pour la formation, le maintien dans l'emploi et le développement des compétences de leurs salariés, réel enjeu de compétitivité ? Vous engagez-vous à augmenter l'enveloppe versée aux OPCO pour le plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés ?**

France compétences nécessite un audit sur les formations financées et la bonne adéquation entre les sommes et les besoins. Par suite, un rééquilibrage sera à faire et devra l'être au profit des PME (et encours plus les TPE pour qui ces dotations sont cruciales).

**4.** Le coût du travail est un paramètre clé de la compétitivité des TPE-PME. **Vous engagez-vous à maintenir les dispositifs actuels d'exonération de cotisations sociales ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour alléger les charges des TPE ?**

L'exonération de cotisations sociales telles qu'elle existe actuellement doivent être maintenues dans l'intérêt des TPE/PME.

**5.** L'U2P, comme les Français, est attachée à notre système de protection sociale. Assurer sa pérennité, en particulier financière, participe à la cohésion sociale, à la confiance nécessaire pour un mieux vivre ensemble. **Prenez-vous l'engagement d'agir de façon concrète et volontariste pour le redressement des comptes de la sécurité sociale, sans augmentation des prélèvements obligatoires ? Souhaitez-vous modifier le délai de carence des arrêts de travail ? Comment allez-vous équilibrer les régimes de retraite de base (âge légal, durée de cotisations, niveau des pensions...) ?**

Le budget de la sécurité sociale est un vrai enjeu pour l'économie française au sens large. Actuellement, il existe de nombreuses fraudes auxquelles nous devons nous confronter afin de récupérer et d'arrêter de perdre des milliards d'euros chaque année. Ces économies permettront un redressement sans augmentation des prélèvements pour autant. Le système de retraite est un sujet difficile car il induit un déficit budgétaire. La dernière réforme était nécessaire mais a été mal amenée par la majorité présidentielle amenant un chaos et une défiance des citoyens. Il faut reprendre ce travail en faisant preuve d'ouvertures dans les échanges (notamment avec les partenaires économiques) et de pédagogie.

**6.** L'U2P est attachée aux rôles de négociateurs et de gestionnaires des partenaires sociaux au sein du régime d'assurance chômage. Elle considère que ce sont les mieux à même de prendre en compte les évolutions et les spécificités du marché du travail. **Quelle place reconnaissez-vous aux partenaires sociaux dans ce régime ? Quel sort réserverez-vous aux réformes de 2019, 2023 et 2024 ?**

Les partenaires sociaux doivent être consultés et, surtout, entendus. L'accumulation des réformes ces dernières années nécessitent une analyse fine pour tirer le bon qu'il est ressorti de chacune afin de s'inscrire dans l'avenir avec une vision claire et rigoureuse de l'assurance chômage pour notre société.

- 7.** De la même manière, l'U2P est attachée au paritarisme de négociation et de gestion dans le champ des retraites complémentaires des salariés AGIRC ARRCO. **Vous engagez-vous à pleinement respecter le rôle et les prérogatives des partenaires sociaux dans ce cadre ? Vous engagez-vous également à maintenir l'autonomie des régimes de retraite des travailleurs indépendants (CPSTI et régimes de retraite des professions libérales) ?**

Je suis pour l'échange en toute situation, tant qu'il est constructif. Les dernières réformes ont été difficilement acceptées du grand public à cause de cela justement. Il faut écouter et laisser une certaine liberté. Les travailleurs indépendants doivent garder un régime spécifique et autonome.

- 8.** Que ce soit dans le cadre de leur agenda autonome ou de l'article L1 du Code du travail introduit par la loi Larcher du 31 janvier 2007 dite « *de modernisation du dialogue social* », la capacité de négociation des partenaires sociaux ne doit pas être entravée, en particulier au travers des documents de cadrage ou d'orientation du gouvernement. **Vous engagez-vous à respecter les accords issus des négociations paritaires ?**

C'est un article important du Code du Travail qu'il convient d'appliquer rigoureusement.

- 9.** Au niveau européen, le principe « Pensez aux petits d'abord » et le Test TPE-PME avant toute adoption d'une nouvelle mesure, existent depuis plus de 20 ans. Le projet de loi de simplification de la vie des entreprises soumis au Parlement en avril 2024 prévoyait l'instauration d'un test PME dans l'évaluation des projets de loi applicables aux entreprises ainsi que des mesures de simplification portées par nos entreprises. **Vous engagez-vous à soumettre à nouveau au Parlement le projet de loi simplification et à instaurer le test TPE-PME ?**

Il semble essentiel que nos TPE/PME soient les figures de proue pour tester les mesures. Si elles sont applicables à ces entreprises, elles le seront pour les plus grandes entreprises. Il faut mettre en avant les TPE/PME et ne pas les brider en ne pensant qu'aux entreprises recrutant des centaines ou plus d'employés.

**10.** L'U2P considère que **l'accès des TPE-PME à la commande publique** nécessite encore d'être facilité et énonce des priorités : respect de la règle de l'allotissement, seuil déterminant l'obligation de publicité ou de mise en concurrence préalable, critères d'appréciation des offres, limitation de la sous-traitance au rang 1, etc... **Vous engagez-vous à soutenir concrètement les TPE-PME dans ce cadre au niveau national et territorial ?**

Nous devons soutenir les TPE/PME dans l'accès à la commande publique par nos lois votées à l'Assemblée nationale mais aussi à l'Union européenne où mon parti politique fait partie du groupe majoritaire au Parlement européen et où nous soutiendrons les mesures allant dans ce sens.

**11.** Les TPE-PME souhaitent majoritairement s'investir dans **la transition écologique**. Cependant, les législateurs imposent, pour cela, des obligations de déclaration qui sont totalement inadaptées aux TPE, au niveau national comme au niveau européen. Les TPE-PME n'ont pas les ressources humaines et financières pour y répondre. **Quelles alternatives proposez-vous ?**

Il faudrait réfléchir à mettre en place un dispositif de mutualisation pour de « l'ingénierie de dossier », financées par une dotation spécifique dans un premier temps, afin que les déclarations soient faites.

**12.** La dette publique a atteint un niveau particulièrement inquiétant qui fragilise l'avenir économique de la France en particulier en raison de l'accroissement du coût de remboursement de cette dette qui ampute nos capacités d'investissement productif. Cette situation va peser sur la capacité de financement de nos entreprises. **Vous engagez-vous à réduire cette dette publique sans augmenter les prélèvements obligatoires ? Quelles solutions envisagez-vous pour y parvenir ?**

Il existe suffisamment de fraudes fiscales et sociales sur lesquelles il faut se pencher d'urgence afin de limiter le déficit tout en récupérant des montants de l'ordre de plusieurs milliards d'euros chaque année. Cela se fera donc sans augmenter les prélèvements par ailleurs.

**13.** Pour répondre à certaines pénuries de main d'œuvre dans de nombreux secteurs en tension de recrutement, des petites entreprises ont recours à des travailleurs immigrés. **Quelle politique comptez-vous mener concernant ces travailleurs immigrés qu'ils soient en poste ou qu'ils répondent à des postes non pourvus ?**

Il n'y a aucune difficulté à ce que des travailleurs immigrés, qui sont là pour travailler, répondent à des offres non pourvues dans des secteurs à tension, dès lors qu'il y'a une vigilance au bon respect des procédures et normes en vigueur en la matière. Pour autant, il faut également travailler sur les freins expliquant que ces postes ne soient pas pourvus alors qu'il y a aussi de nombreuses personnes en situation de chômage pour que chacun puisse être accompagné vers l'emploi.

**14.** La situation de l'habitat, qui concerne de très nombreuses petites entreprises du BTP et des professions libérales, est très préoccupante en France. Les volumes nettement insuffisants de construction et de rénovation de logements accentuent la crise sociale et fragilisent les entreprises de ces secteurs. Cette crise du logement a des répercussions également pour les entreprises qui cherchent à recruter des salariés mais qui font face aux difficultés liées à la pénurie de logement (pour les apprentis et les saisonniers notamment qui ne trouvent pas à se loger). **Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour relancer l'activité de la construction tant au niveau du neuf que de la rénovation, et répondre aux difficultés de logement de nombreux salariés (apprentis, saisonniers, salariés dans des zones dites en tension, ...) ?**

A l'heure actuelle, la rénovation énergétique est une priorité absolue. La dernière simplification du dispositif MaPrimeRenov' ces dernières semaines a permis à des propriétaires d'investir dans la rénovation sans obligation de remplacer le système de chauffage. Il faut plus largement accompagner tous les travaux visant à la performance énergétique du bâti, simplifier et accompagner.

Un gros travail est à mener sur le bâti à rénover, au surplus des constructions neuves. Il faut rénover pour améliorer les conditions d'habitat et ainsi répondre à une crise du logement dans des secteurs où les emplois sont nombreux. En plus, il faut construire là où il est possible de trouver du foncier et où le besoin d'habitat se fait ressentir.

**15.** Aujourd'hui, une grande majorité des créations d'entreprise se font sous le régime de la microentreprise. Si ce régime, simple et flexible, peut constituer une première voie d'accès facilitée à l'entrepreneuriat, il ne permet pas de préparer correctement l'avenir ni de soutenir le modèle social français, constituant à ce titre une possible "bombe à retardement" sociale. **Pourriez-vous envisager de faire évoluer ce régime fiscal et social et d'en faire ce qu'il devait être à l'origine, à savoir un tremplin passager vers des formes d'entreprises plus protectrices et contributives, pour les activités exercées à titre principal ?**

Le régime de la micro-entreprise peut facilement créer une concurrence déloyale notamment en raison de la franchise de TVA. Pour autant, il faut laisser de la liberté aux entreprises de se créer et de s'administrer au mieux pour répondre à leurs besoins et leurs capacités. Pour lutter contre la concurrence déloyale, il y a d'autres facteurs à étudier prioritairement : lutte contre les fraudes aux aides à la rénovation, etc.

Cela n'empêche pas de travailler sur les passerelles à mettre en place vers d'autres formes de société en fonction des situations.

**16.** **Quelles seraient les mesures concrètes que vous mettriez en œuvre pour lutter efficacement contre les pratiques des plateformes de mise en relation qui favorisent des conditions déloyales d'exercice d'activités préjudiciables à de nombreux secteurs, tels que ceux du bâtiment ou des transports individuels ?**

A minima, il faut imposer qu'une charte de qualité soit édictée et mise en œuvre afin de s'assurer que les pratiques proposées par ces plateformes ne soient pas discriminantes et déloyales par rapport au travail réalisé par les entreprises du secteur. Il faut également profiter des avancées rapides de l'intelligence artificielle pour s'en servir à bon escient avec un contrôle régulier et automatique des offres par ceux qui les proposent pour pas qu'il n'y ait de fausses publicités contrairement à ce que ferait un professionnel du secteur.